

Commune de Mécleuves

Nb de conseille	ers
En exercice	15
Présents	10
votants	13
absents	5
quorum	8
exclus	0

Séance du 20 Février 2024

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

<u>Etaient présents</u>: Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, EVRARD, GREFF Mmes CABIROL, REMY, THIRIAT, FRITZINGER, NISI

Absents ayant donné procuration: BERTRAND procuration à MANZANO, GIUDICI procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration CABIROL

Arrivée de PIERLOT à 20h30

<u>Absent non excusé</u>: COLLIGNON **Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix

OBJET DE LA DELIBERATION

7) <u>Tarifs subvention scolaire 2024 (rapporteur P. MANZANO)</u>

<u>Publication</u> 20/02/2024 Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les sommes allouées aux écoles de Mécleuves pour l'année 2023 et propose de maintenir les montants pour l'année 2024.

<u>Dépôt en</u> <u>Préfecture</u> 20/02/2024 Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix décide :

- Fournitures scolaires (livres et matériels pédagogiques) : 600 € / classe

- Sorties scolaires:

• 32 € / enfant du RPI domicilié à Mécleuves

• 32 € / enfant domicilié hors RPI mais bénéficiant d'une dérogation de secteur scolaire afin d'être scolarisé à l'école de Mécleuves.

Les membres du conseil municipal chargent le Maire de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

<u>Affichage</u> 20/02/2024

<u>Convocation</u> 14/02/2024

> Délibération : adoptée Votes Pour : 13 Votes Contre : 0 Abstention : 0





Commune de Mécleuves

Nb de conseille	ers
En exercice	15
Présents	10
votants	13
absents	5
quorum	8
exclus	0

Séance du 20 Février 2024

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

<u>Etaient présents</u>: Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, EVRARD, GREFF Mmes CABIROL, REMY, THIRIAT, FRITZINGER, NISI

<u>Absents ayant donné procuration</u>: BERTRAND procuration à MANZANO, GIUDICI procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration CABIROL

Arrivée de PIERLOT à 20h30

<u>Absent non excusé</u>: COLLIGNON <u>Désignation du secrétaire de séance</u>

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix

OBJET DE LA DELIBERATION

8) Travaux pour l'entretien des chemins ruraux et espaces verts domaines publics (rapporteur P. MANZANO)

Publication 20/02/2024

<u>Dépôt en</u> <u>Préfecture</u> 20/02/2024

<u>Affichage</u> 20/02/2024

<u>Convocation</u> 14/02/2024 Monsieur le Maire propose de confier l'entretien des chemins ruraux, les abords du FSE et le déneigement de la commune à monsieur BIDON Benoît, agriculteur à Mécleuves, au tarif horaire de 60 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à utiliser les services de monsieur BIDON Benoît au tarif horaire de 60 € H.T.
- Donne tout pouvoir au Maire pour payer les factures correspondantes aux interventions demandées par la mairie.

Délibération : adoptée Votes Pour : 13 Votes Contre : 0 Abstention : 0





Commune de Mécleures

Nb de conseille	ers
En exercice	15
Présents	10
votants	13
absents	5
quorum	8
exclus	0

Séance du 20 Février 2024

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

<u>Etaient présents</u>: Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, EVRARD, GREFF Mmes CABIROL, REMY, THIRIAT, FRITZINGER, NISI

<u>Absents ayant donné procuration</u>: BERTRAND procuration à MANZANO, GIUDICI procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration CABIROL

Arrivée de PIERLOT à 20h30

<u>Absent non excusé</u>: COLLIGNON **Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix

OBJET DE LA DELIBERATION

9) Convention de déneigement (rapporteur P. MANZANO)

<u>Publication</u> 20/02/2024

Monsieur le Maire propose de confier le déneigement des rues de la commune à monsieur BIDON Benoît, agriculteur à Mécleuves conformément au plan de déneigement du 4 février 2021.

<u>Dépôt en</u> <u>Préfecture</u> 20/02/2024

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

<u>Affichage</u> 20/02/2024

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de déneigement avec monsieur BIDON Benoît.
- Donne tout pouvoir au Maire pour payer les factures correspondantes aux interventions demandées par la mairie.

<u>Convocation</u> 14/02/2024

> Délibération : adoptée Votes Pour : 13 Votes Contre : 0 Abstention : 0





Commune de Mécleuves

Nb de conseille	ers
En exercice	15
Présents	10
votants	13
absents	5
quorum	8
exclus	0

Séance du 20 Février 2024

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

<u>Etaient présents</u>: Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, EVRARD, GREFF Mmes CABIROL, REMY, THIRIAT, FRITZINGER, NISI

<u>Absents ayant donné procuration</u>: BERTRAND procuration à MANZANO, GIUDICI procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration CABIROL

Arrivée de PIERLOT à 20h30

<u>Absent non excusé</u>: COLLIGNON <u>Désignation du secrétaire de séance</u>

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix

OBJET DE LA DELIBERATION

10) <u>Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Avis communal sur le plan de secteur (rapporteur P. MANZANO)</u>

Publication 20/02/2024

VU le code de l'urbanisme notamment ses articles L151-3 et L 153-21,

VU la délibération du Conseil Métropolitain de Metz Métropole en date du 18 mars 2019 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les modalités de concertation.

<u>Dépôt en</u> <u>Préfecture</u> 20/02/2024

VU la délibération du Conseil Métropolitain de Metz Métropole en date du 18 mars 2019 définissant les modalités de collaboration entre Metz Métropole et ses communes membres, modifiée par la délibération du 26 septembre 2022, portant évolution d'une disposition relative aux modalités de concertation entre la métropole et les communes,

<u>Affichage</u> 20/02/2024

VU le débat tenu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi par le Conseil Métropolitain, lors des séances du 28 septembre 2021 et du 04 avril 2022,

<u>Convocation</u> 14/02/2024

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 28 février 2022 intégrant la commune de Roncourt à la démarche d'élaboration du PLUi par extension des dispositions en vigueur (orientations, collaboration et concertation),

VU la délibération du Conseil Métropolitain de Metz Métropole en date du 03 avril 2023 tirant le bilan de la concertation et portant arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, VU la délibération du Conseil Métropolitain de Metz Métropole en date du 02 octobre 2023 portant sur le 2ème arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté et notifié aux communes et notamment les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions réglementaires,



Commune de Mécleuves

CONSIDERANT que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi, le territoire métropolitain a été divisé en 3 plans de secteurs :

- Le Cœur Métropolitain : Metz et ses quartiers, 118 000 habitants ;
- Le Noyau Urbain : les 10 communes en continuité urbaine de Metz, 68 000 habitants ;
- La Couronne Métropolitaine : les 34 communes périurbaines, 37 000 habitants ;

CONSIDERANT que ces plans de secteur tiennent compte des caractéristiques du tissu urbain et des enjeux propres aux communes concernées, notamment en matière d'équipements, de transports ou encore d'habitat :

CONSIDERANT qu'avant l'approbation du PLUi, Metz Métropole a sollicité l'avis des communes sur le plan de secteur couvrant leur territoire ;

CONSIDERANT que les communes ont été invitées à émettre leur avis dans un délai de 2 mois à compter de la Conférence Intercommunale des Maires en Urbanisme du 31 janvier 2024 ;

CONSIDERANT que les avis exprimés par les communes seront portés à connaissance du Conseil métropolitain pour l'éclairer en vue de l'approbation du PLUi ;

CONSIDERANT que le territoire communal est en l'espèce couvert par le plan de secteur de la Couronne Métropolitaine ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Décide d'émettre un avis favorable au plan de secteur qui couvre la commune ;

Délibération : adoptée Votes Pour : 13 Votes Contre : 0 Abstention : 0



Commune de Mécleuves

Nb de conseille	ers
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Séance du 20 Février 2024

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents: Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERLOT, PIERRON, EVRARD, GREFF,

Mmes CABIROL, REMY, THIRIAT, FRITZINGER, NISI

Absents ayant donné procuration: BERTRAND procuration à MANZANO,

GIUDICI procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration CABIROL

Arrivée de PIERLOT à 20h30

Absent non excusé: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix

OBJET DE LA DELIBERATION

11) Devis travaux de sécurisation routière (rapporteur P. BEUGUEHO)

<u>Publication</u> 20/02/2024 Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Lingenheld concernant des travaux d'aménagement de chicane Chemin de la Botte à Frontigny pour un montant de 47 223.60 € H.T.

<u>Dépôt en</u> <u>Préfecture</u> 20/02/2024

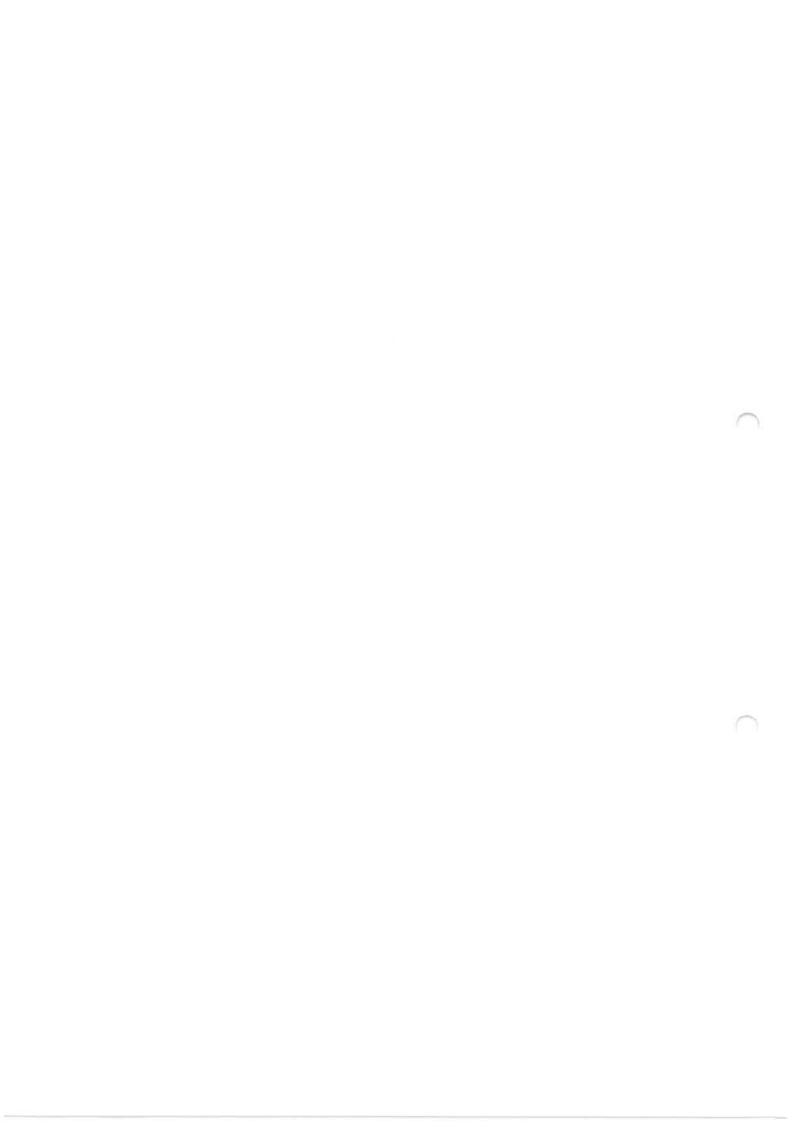
Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société Lingenheld pour un montant de 47 223.60 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

<u>Affichage</u> 20/02/2024

Convocation 14/02/2024

Délibération : adoptée Votes Pour : 14 Votes Contre : 0 Abstention : 0





Commune de Mécleures

Nb de conseille	ers
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Séance du 20 Février 2024

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

<u>Etaient présents</u>: Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERLOT, PIERRON, EVRARD, GREFF,

Mmes CABIROL, REMY, THIRIAT, FRITZINGER, NISI

Absents ayant donné procuration: BERTRAND procuration à MANZANO,

GIUDICI procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration CABIROL

Arrivée de PIERLOT à 20h30

Absent non excusé: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix

OBJET DE LA DELIBERATION

12) Devis ONF (rapporteur G. PIERLOT)

Point reporté

Publication 20/02/2024

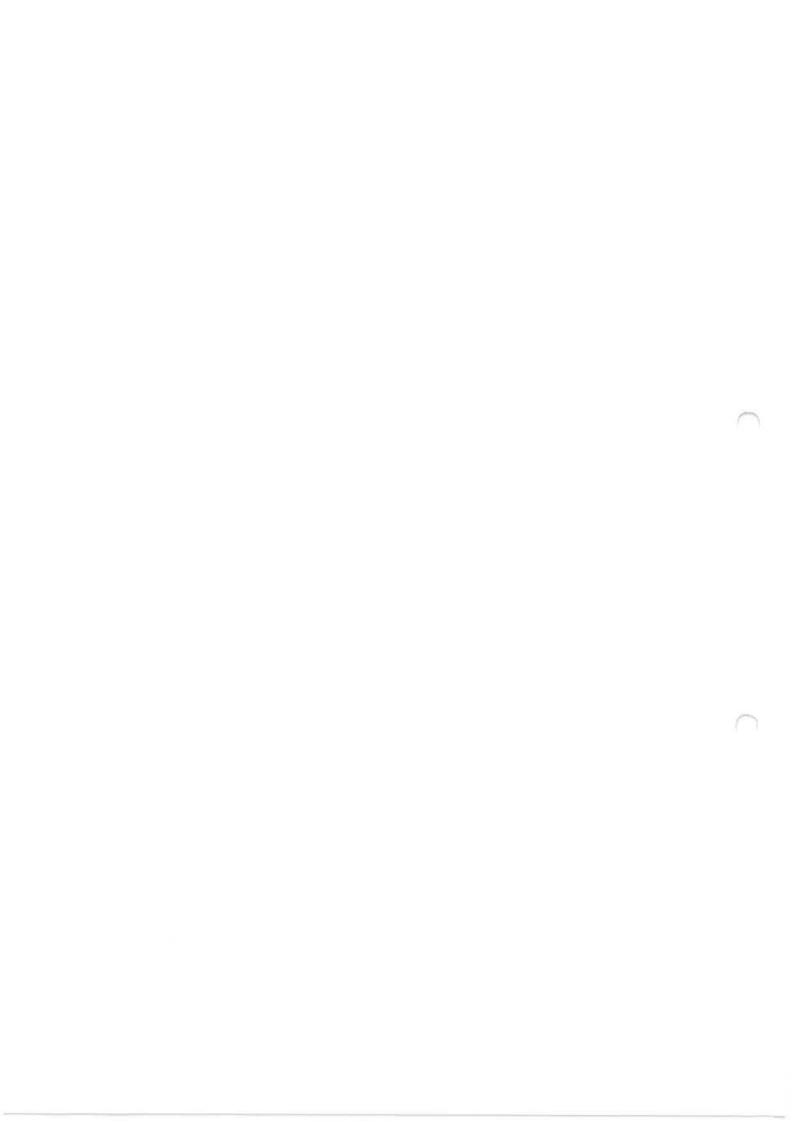
<u>Dépôt en</u> <u>Préfecture</u> 20/02/2024

<u>Affichage</u> 20/02/2024

<u>Convocation</u> 14/02/2024

Le Maire,

Philippe MANZANO





Commune de Mécleures

Nb de conseille	ers
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Séance du 20 Février 2024

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

<u>Etaient présents</u>: Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERLOT, PIERRON, EVRARD, GREFF,

Mmes CABIROL, REMY, THIRIAT, FRITZINGER, NISI

Absents ayant donné procuration: BERTRAND procuration à MANZANO,

GIUDICI procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration CABIROL

Arrivée de PIERLOT à 20h30

Absent non excusé: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix

OBJET DE LA DELIBERATION

13) Numérotation nouvelle habitation Chemin de la Botte (Rapporteur P. MANZANO)

Publication 20/02/2024

<u>Dépôt en</u> <u>Préfecture</u> 20/02/2024

<u>Affichage</u> 20/02/2024

<u>Convocation</u> 14/02/2024 Cette délibération annule et remplace celle du 15 novembre 223

Le conseil municipal prend connaissance du futur projet de construction d'une maison individuelle sur un terrain situé Chemin de la Botte à Frontigny.

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide d'affecter le n°6 Ter Chemin de la Botte à cette nouvelle construction.

Délibération : adoptée Votes Pour : 14 Votes Contre : 0

Abstention: 0

